



En tant qu'adhérent à l'association EPRI, bénéficiez de services d'assistance gratuits

En tant qu'adhérent à l'association **EPRI** (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants), vous avez accès aux **services d'assistance de Mondial Assistance** autant de fois que vous le souhaitez. Vous bénéficiez de **conseils pratiques, juridiques et règlementaires** pour répondre à vos questions les plus précises.

Ces prestations sont accordées exclusivement pendant la durée de validité de votre adhésion à l'association EPRI.

Mondial Assistance met à votre disposition gratuitement les services suivants :

ALLO INFOS PROFESSIONNELS pour obtenir des renseignements sur :

- **l'immobilier** (copropriété, fiscalité, urbanisme, droit du travail, droit social, etc)
- **le commerce** (concurrence, accords de distribution, relations clients/fournisseurs, cautions bancaires, etc)
- **la fiscalité** (régimes fiscaux, taxes, impôts locaux, TVA, taxe professionnelle, avantages fiscaux, etc)
- **l'administration** (création/fin de société, liquidation judiciaire, réglementation du travail, licenciement, etc)
- **le cadre professionnel et privé** (règles successorales, transmission, assurance vie, patrimoine, etc)
- **l'entreprise** (structure juridique, fiscalité et gestion sociale, droit civil et immobilier, environnement économique, fiscalité des placements, etc)
- **l'environnement stratégique** (concurrence, publicité, ventes interdites, droit de la consommation, etc)
- **l'environnement réglementaire et technique** (qualité, normes, labels, assurances, contentieux, contrats internationaux, clauses abusives, etc).

INFO RETRAITE pour répondre à vos interrogations sur :

- **la préparation à la retraite**, préretraite, cumul emploi-retraite,
- **les conditions et modalités** de rachat de trimestres, de rachat de cotisations,
- les **régimes existants**, retraite de base, retraite complémentaire...
- **les droits à une pension**, calcul de la retraite, pension de réversion,
- **le système général** de retraite, réformes du système de retraite français...
- **les coordonnées** des différents organismes à saisir pour la liquidation,
- **la fiscalité**,
- les **assurances**, allocations, aides sociales aux retraités.

Le champ d'application des prestations "Info retraite" est limité aux régimes sociaux relevant du droit français



EPRI



**Pour toute demande d'assistance,
contactez le 01 40 25 16 40, du lundi au vendredi, de 9h à 20h.**

Le service **INFO RETRAITE** est ouvert du lundi au vendredi, hors jours fériés, de **9h à 18h** et le service **ALLO PROFESSIONNELS** est ouvert du lundi au samedi de **9h à 20h**.

Pour plus d'efficacité et de réactivité, pensez à mentionner :

- votre statut d'adhérent à l'association EPRI
- le numéro du contrat souscrit entre EPRI et Mondial Assistance : 920 313
- le nom et le prénom du bénéficiaire de la prestation, son adresse exacte ainsi que son numéro de téléphone.

Les prestations d'assistance ne se substituent en aucune façon aux interventions des services publics ni aux prestations dues par les organismes sociaux.

En aucun cas les renseignements fournis par Mondial Assistance ne feront l'objet d'une confirmation écrite.

Certaines demandes peuvent nécessiter des recherches. Mondial Assistance s'engage à répondre dans un délai de 48 heures.

Mondial Assistance peut fournir des renseignements d'ordre juridique; en aucun cas elle ne donne de consultation juridique.

La responsabilité de Mondial Assistance ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'une mauvaise utilisation ou interprétation inexacte du ou des renseignements communiqués.

En cas d'insatisfaction quant au traitement de votre demande d'assistance, contactez votre interlocuteur habituel.

Il examinera la nature de votre mécontentement et mettra en œuvre les solutions nécessaires.

Si aucune solution n'est trouvée, adressez votre réclamation à l'adresse suivante :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS Service Traitement des Réclamations TSA20043 75379 Paris cedex 08

Un accusé de réception vous parviendra dans les dix jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés) à compter de la réception de votre demande, sauf si la réponse à votre réclamation vous est donnée dans ces délais.

Une réponse vous sera fournie au plus tard dans les deux mois suivant la date de réception de votre réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont l'assureur vous tiendra informé.

Conformément à la "Loi Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute information vous concernant. Adressez vos demandes à :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE
Direction technique – service juridique
Centre d'affaires Gallieni II
36, avenue du Général de Gaulle
93175 Bagnolet Cedex

En application de sa politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, Mondial Assistance se réserve le droit de procéder à tout contrôle des informations transmises lors de l'exécution et de la gestion des prestations.



Association EPRI Epargne
Prévoyance et Retraite des
Indépendants
Le Village 5 - 50 place de l'Ellipse
92800 Puteaux La Défense



Mondial Assistance France
Tour Gallieni II
36, avenue du Général de Gaulle
93175 Bagnolet cedex
Siège Social : 54, rue de Londres - 75008 Paris
490 381 753 RCS PARIS

